



Note d'information

Inscription Cantine

Madame, Monsieur,

Comme indiqué dans la note d'information jointe au dossier d'inscription 2018-2019, nous vous informons du déroulement des inscriptions à la cantine pour la prochaine rentrée scolaire.

Nous vous confirmons, à la demande de la cuisine centrale du SIVOM, que les réservations des repas devront se faire 4 semaines avant le jour de consommation au minimum.

Afin que ce changement s'effectue dans les meilleures conditions, les inscriptions sur le portail famille ou en mairie seront ouvertes dès le 1^{er} août (seulement si vous avez déposé le dossier d'inscription).

Pour le mois de septembre, vous aurez la possibilité de réserver sans respecter ce délai (cas des familles qui sont en vacances ou qui n'ont pas encore déposé le nouveau dossier).

En revanche, pour le mois d'octobre, ce délai de 4 semaines devra impérativement être respecté.

Voici un exemple vous permettant de mieux appréhender le fonctionnement.

Pour le lundi 3 septembre, il est possible de réserver dès le 1^{er} août, jusqu'au lundi 3 septembre matin. Il en est ainsi pour toutes les journées du mois de septembre (vous pouvez réserver par exemple le lundi 17 septembre dès le 1^{er} août, cela jusqu'au lundi 17 septembre matin).

Toutes les consommations d'octobre (et mois suivants) doivent être réservées 4 semaines avant. Cela signifie donc, si vous souhaitez que votre enfant puisse manger à la cantine, que vous devez l'inscrire pour la journée du lundi 1^{er} octobre, au plus tard le lundi 3 septembre.

Tableau présentant quelques exemples de dates limites à respecter	
Réservation du 01/08 au 03/09 matin	Repas du 03/09
Réservation du 01/08 au 13/09 matin	Repas du 13/09
Réservation du 01/08 au 28/09 matin	Repas du 28/09
Réservation du 01/08 au 03/09	Repas du 01/10
Réservation du 01/08 au 14/09	Repas du 12/10

Vous remerciant pour votre compréhension et votre confiance.

Le Service Enfance Jeunesse